

DELIBERATION (2023-17) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Fixation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'eaux usées

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation : 30 mars 2023

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MME M. Gisèle TESTARD (pouvoir à Patrick JULLIEN), Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON).

Absents excusés : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER.

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 instaure des redevances perçues auprès des consommateurs en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte doit être payée, sur la facture communale, par tous les habitants que les habitations soient raccordées ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées ce qui pas été appliqué jusqu'à maintenant.

Il appartient donc à l'exploitant, à savoir la Commune, assurant la facturation de la redevance assainissement (dont l'assiette est le volume d'eau consommée) de percevoir cette redevance auprès des usagers pour la reverser à l'Agence de l'Eau.

Le montant est fixé pour 2023 à 0,16 € par m3 d'eau consommée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 11 votants :

- donne son accord pour appliquer la redevance pour modernisation des réseaux de collecte aux usagers dont les habitations sont raccordées ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées pour l'année 2023, pour un montant de 0,16 € par m3 d'eau consommée.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 avril 2023.

Au registre sont les signatures.

En Mairie de La Roche-Noire, le 4 avril 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.